

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de CHATENOIS

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 23

Séance du 02 juillet 2026

Sous la présidence de M. le Maire, Stéphane SGRIST

Présents :

M. Christophe ELSAESSER, Mme Christine GILL, M. Denis WACHBAR, Mme Marie-Christine LEGRAND, M. Jonathan WEBER, Mme Sophie OTTENWAEOLDER-BRIAIS, M. Fabrice GALLIOT, Adjoint au Maire
Mmes Marie-Antoinette SYLVESTRE, Anne BEZIER, M. Marc DEYBER, Mme Nadine GUTHAPFEL, MM. Michel GOETTELMMANN, Manuel DREISZKER, Mme Sabrina DUSSOURD, M. Raphaël JEUDY, Mmes Flavie MARTORANA, Justine HUART, MM. Antoine TORTOSA, Laurent BECK, Mmes Anne-Catherine CARL-DORIDANT, Bénédicte SADOWNICZYK, M. Damien SCHMITT, Conseillers municipaux

Absences excusées :

Jean-Paul BARTH
Linda ABDELNEBI
Manuela CRISTIANI donne pouvoir à Christine GILL
Sandrine DEMAY donne pouvoir à Anne-Catherine CARL-DORIDANT

13. Associations sportives et manifestations sportives – Slow Up – Handisport – Suivi technique et occupation des salles sportives

RAPPORTEUR : Mme Sophie OTTENWAEOLDER-BRIAIS

13.2. Club de karaté : versement d'une subvention exceptionnelle

DELIBERATION D02072026/12

Le club de karaté a sollicité la mairie dans le cadre d'une recherche de financements pour les déplacements - effectués lors de la saison 2025-2026 - des compétiteurs sélectionnés aux championnats nationaux. La demande concerne 4 compétiteurs, il est proposé de verser 50€ par compétiteur, soit 200€ au total.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire ou son représentant à verser une subvention exceptionnelle de 200€ au titre d'une participation aux frais de déplacements des compétiteurs lors de compétitions de niveau national pour la saison 2025-2026.

PRECISE que la subvention sera versée au club de karaté de Châtenois, dont le président est Jésus JORGE.

PRECISE que le dépense est inscrite au BP2026 C/65748.

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

M. SCHMITT ne prend pas part au vote.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION EXECUTOIRE

Pour extrait conforme

Châtenois, le 07 juillet 2026

Stéphane SIGRIST
Le Maire,



Manuel DREISZKER
Le secrétaire de séance,